

Image not found or type unknown



Caution non rendue à la fin du bail

Par **supertetard**, le **21/01/2009** à **17:52**

Je me suis porté caution lors d'une location meublée d'une durée de 6 mois. L'appartement avait été refait à neuf avant l'entrée du locataire. Après 6 mois, le propriétaire prétend qu'il faut refaire à neuf l'appartement (problèmes d'humidité), il veut changer les matelas, etc.. Aucun état des lieux n'a été fait ni à l'entrée, ni à la sortie du bail. A-t-il le droit de réclamer ainsi alors qu'aucun état des lieux n'a été fait ?